



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 12/04/2017
Reçu en préfecture le 12/04/2017
Affiché le 12 AVR. 2017
EXTRAIT DU REGISTRE 05-DB20170403C-DE

DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mercredi 5 avril 2017

TARIFS SPECTACLES ET LOCATION DE SALLE AUX PRODUCTIONS PIVEES :
JUILLET 2017 A AOUT 2018

Étaient présents : Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Pierre-Yves CAINJO, Jean-Luc MADEC, Katherine GIANNI, Isabelle LE RIBLAIR, Armelle GEGOUSSE, Dominique DAUGES, Dominique SAURAY, Loïc TONNERRE, Michel ROUALO, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH, Sylvain BRITEL.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Pascaline ALNO à Patricia QUERO-RUEN, Anne-Valerie RODRIGUES à Serge LECUYER, Martine YVON à Ronan LOAS, Christelle CAINJO à Isabelle LE RIBLAIR, Nolwenn DELALEE à Jean-Guillaume GOURLAIN.

Absent : Philippe DONIES

Secrétaire de séance : Isabelle LE RIBLAIR

Présents : 27
Pouvoirs : 5
Absent : 1

DIRECTION CULTURE

Envoyé en préfecture le 12/04/2017
Reçu en préfecture le 12/04/2017
Affiché le 12 AVR. 2017
ID : 056-215601626-20170405-DB20170403C-DE

TARIFS SPECTACLES ET LOCATION DE SALLE AUX PRODUCTIONS PRIVEES :**JUILLET 2017 A AOÛT 2018**

Rapporteur : Claudie le Bihan

Les tarifs des spectacles n'ayant pas évolué depuis 2013, pour la saison 2015/2016, une augmentation de 2.2 % avait été appliquée (+0.8 % tarifs déc.2013 + 1.4% tarifs déc.2014) en arrondissant au 0.50 € supérieur. Comme convenu l'année dernière, les tarifs 2016/2017 n'avaient pas subi d'augmentation. Il avait été décidé d'augmenter les tarifs tous les 2 ans en arrondissant au 0.50 € supérieur.

Pour la saison 2017/2018, une augmentation de 2 % est proposée.

FONCTION	Tarifs 2017 -2018
33 – CULTURE	
Programmations culturelles (application des tarifs jusqu'en août 2018)	
Spectacles – catégorie A	
Tarif normal	32.00 €
Tarif réduit (CE, personnes de + de 65 ans, demandeurs d'emploi, allocataire de minima sociaux, bénéficiaire de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), étudiant, - 18 ans, groupe >10 pers., abonnés autres salles, titulaire carte j'y gagne)	27.00 €
Tarif de 8 à 15 ans	19.00 €
Billet famille (4 personnes maxi)	89.00 €
Spectacles – catégorie B	
Tarif normal	27.00 €
Tarif réduit (CE, personnes de + de 65 ans, demandeurs d'emploi, allocataire de minima sociaux, bénéficiaire de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), étudiant, - 18 ans, groupe >10 pers., abonnés autres salles, titulaire carte j'y gagne)	21.00 €
Tarif de 8 à 15 ans	15.00 €
Billet famille (4 personnes maxi)	76.50 €
Spectacles – catégorie C	
Tarif normal	20.00 €

Tarif réduit (CE, personnes de + de 65 ans, demandeurs d'emploi, allocataire de minima sociaux, bénéficiaire de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), étudiant, - 18 ans, groupe >10 pers., abonnés autres salles, titulaire carte j'y gagne)	13.00 €	Envoyé en préfecture le 12/04/2017 Reçu en préfecture le 12/04/2017 Affiché le 12 AVR. 2017 ID : 056-215601626-20170405-DB20170403C-DE
Tarif de 8 à 15 ans	10.00 €	
Spectacles – catégorie D		
Tarif normal	13.00 €	
Tarif réduit (CE, personnes de + de 65 ans, demandeurs d'emploi, allocataire de minima sociaux, bénéficiaire de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), étudiant, - 18 ans, groupe >10 pers., abonnés autres salles, titulaire carte j'y gagne)	10.00 €	
Tarif de 8 à 15 ans	6.00 €	
Conte		
Tarif unique	5.00 €	
Tarif enfant 6-12 ans	2.00 €	
Divers		
Tarif unique 1	12.00 €	
Tarif unique 2	16.00 €	
Spectacles jeune public		
Tarif jeune public 1	4.00 €	
Tarif jeune public 2	3.00 €	
Tarif jeune public 3	2.00 €	
Océanis – Salle Keragan		
Location de salle pour les productions privées	1 720.00 €	
Clause d'annulation	1 720.00 €	

Vu l'avis de la commission « Éducation, Culture, RI » du mercredi 22 mars 2017 ;
Vu l'avis de la commission « Finances et ressources humaines » du lundi 27 mars 2017 ;
Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** les tarifs des spectacles et des locations de salles aux productions privées de septembre 2017 à août 2018

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire

